



CSAL du 12 décembre 2023

DÉCLARATION LIMINAIRE AU CSAL DU 12 DECEMBRE 2023

Les documents du CSAR du 11/12/2023 sur l'évolution des emplois à la DGFIP prévoient la suppression de 3 emplois pour la Nièvre alors que les services sont déjà en grande souffrance en raison du manque d'effectif. Comme les organisations syndicales l'ont déjà indiqué dans les mesures de prévention proposées dans le Programme Annuel de Prévention (PAP) et afin d'éviter l'explosion des risques psycho-sociaux, la CGT demande une nouvelle fois l'arrêt des suppressions d'emplois et le comblement des vacances d'emplois pour préserver la santé physique et morale des agents.

En ce qui concerne le projet de réorganisation de la DIRCOFI. Il semblerait que la Nièvre serait le 1^{er} département à n'avoir aucun vérificateur affecté dans son ressort territorial. Ces mesures sont en totale contradiction avec les effets de manche de notre ministre et du DG qui veulent renforcer le contrôle fiscal. Quel sera à terme l'utilité des services de contrôle de la Nièvre ?

La CGT demande des statistiques sur le reversement des entreprises de la Nièvre pour le prélèvement à la source.

La CGT exige que la demande des agents du SIP IAD (inspection d'assiette et de documentation) de ne plus effectuer de soutien aux CDC soit prise en compte en raison du manque d'effectif (- 6,6 agents, sans tenir compte des décharges syndicales), des conditions de travail très dégradées et de la pression des objectifs (cf. la fiche de signalement).

Nous souhaitons également vous rappeler que vous n'avez pas voulu en période de canicule orange autoriser les agents du CDC à partir plus tôt alors que la coupure d'électricité ne vous a pas empêché de fermer le CDC à 17h20. Nous vous demandons donc de pouvoir adapter les horaires des agents du CDC en période de fortes chaleurs en leur permettant de bénéficier des mêmes facilités horaires que les autres agents.

De plus, dans un souci d'eco-responsabilité, les agents souhaitent disposer de brumisateurs rechargeables (Estipharm).

Pour la médecine de prévention, comment est rémunéré le médecin de prévention actuel ? Quel est le montant de sa rémunération ? De plus, qu'en est-il des collègues qui sont en attente de réponse ou d'un appel du médecin de prévention ?

Les agents du CDC se demandent quand aura lieu la 2ème visite médicale pour le contrôle acoustique. Dans quelles conditions et où se déroulera-t-elle ?

Des agents du CDC ont demandé des casques téléphoniques spécifiques : où en sont leurs demandes ?

Sur le recrutement des contractuels, nous souhaiterions avoir des précisions sur le nombre de candidatures, les dates d'entretien et les retours que vous faites aux candidats et candidates, notamment pour le recrutement qui était prévu au 1^{er} décembre.

Dans les locaux de Camille Baynac, de nombreux dysfonctionnements ne sont toujours pas réglés :

- étanchéité des murs côté rue (eau et air) au 2ème étage,
- isolation phonique des bureaux du PCE et de l'extraction de la cantine au 2ème étage,
- chauffage au 1^{er} étage et couloir du 2ème étage.

La CGT réitère sa demande de mise à disposition d'un local syndical suffisamment grand pour les 3 syndicats et leur matériel et disposant d'une bonne isolation acoustique.

Pour le centre des finances publiques de Cosne, l'ascenseur est toujours en panne ; le technicien qui est venu changer une pièce défectueuse n'a pas pu le remettre en route et laisse entendre qu'il sera difficile de le réparer compte tenu de son ancienneté.

La CGT exige que les sèche-mains électriques de tous les sites soient désinfectés et nettoyés régulièrement.

La CGT demande l'installation de distributeurs gratuits de serviettes hygiéniques dans les toilettes pour femmes. Cela se fait dans les entreprises privées, pourquoi ne pas être innovant dans la Nièvre sur ce sujet ?

Sur Ulysse 58, la liste des correspondants référents doit être actualisée. La CGT s'étonne de l'absence du référent « Égalité Femmes Hommes » ainsi que du référent « Violences Sexistes et Sexuelles ». De plus, est-il possible de mentionner les responsables de site et leurs adjoints ?

Nous demandons à la direction d'effectuer un sondage auprès de tous les agents en début d'année pour leurs souhaits de dépenses du budget de la FS en matière d'hygiène, santé et sécurité au travail.

Pendant les 3 semaines de travaux du restaurant de l'ENFIP du 23 décembre 2023 au 14 janvier 2024 et suite à l'interrogation de la CGT, vous avez répondu qu'on « peut voir à accorder 20 minutes aux agents qui seraient contraints de rentrer chez eux ou d'aller manger ailleurs alors qu'ils mangent habituellement à la cantine ». Pendant cette fermeture, la CGT vous demande d'accorder 20 minutes à tous les agents qui mangent habituellement à la cantine quelle que soit la durée de leur journée de travail et peu importe qu'ils mangent ou non sur leur lieu de travail.

Compte-rendu

La Directrice a répondu à notre déclaration liminaire.

Les suppressions d'emplois seront à l'ordre du jour du CSAL du 11 janvier.

La directrice a indiqué qu'elle a sollicité la DIRCOFI Centre Est concernant les restructurations annoncées. Le contrôle fiscal dans la Nièvre continuera d'être assuré par cette Direction. Le projet est toujours en cours de discussion et rien n'est acté sur le sort des vérificateurs affectés à Nevers.

Les statistiques sur le PAS devraient pouvoir nous être communiquées. La CGT souhaite s'assurer que les entreprises ne font pas de rétention comme pour la TVA et que le PAS est aussi efficace en matière de recouvrement de l'impôt sur le revenu que le recouvrement direct l'était.

Le soutien aux CDC de l'IAD est un dispositif national qui demeure. Cependant, la situation sera examinée lors de la prochaine campagne déclarative pour que ce soutien soit le moins impactant possible pour le SIP.

En ce qui concerne les facilités horaires pour le CDC en période de canicule, la directrice a rappelé que les agents pouvaient bénéficier du télétravail et qu'ils pouvaient prendre autant de pauses que nécessaire. Cela n'a pas posé de problème particulier selon le chef de service.

La directrice indique qu'il n'y a pas de sujet sur les brumisateurs rechargeables et qu'elle y est favorable.

Sur la médecine de prévention, la direction précise qu'elle n'a aucune information car le sujet est géré par le Secrétariat Général. Pour notre médecine de prévention, des discussions sont toujours en cours. Elle reconnaît que la situation géographique du médecin de prévention basé à Lyon ne permet pas d'assurer le suivi médical des agents.

Deux contractuels sont en cours de recrutement pour le SIP Foncier (Chateau-Chinon et Nevers). Les entretiens ont eu lieu le 11 décembre avec M. TOUR et M. HERNANDEZ. Les candidats non retenus seront prévenus individuellement.

En l'absence de Mme LEMAIRE, il n'y a pas eu de précisions quant aux dysfonctionnements sur l'immobilier.

La directrice n'est pas opposée à l'installation de distributeur de serviettes hygiéniques dans les toilettes pour femmes.

Pour la liste de référents, la directrice indique qu'elle a aussi constaté des anomalies et que celles-ci seront corrigées. Elle nous informe qu'elle a demandé à ce que la Nièvre participe à l'expérimentation de la nouvelle architecture pour les Ulysse locaux sur le modèle du nouveau site national. A ce sujet, si vous avez des remarques, n'hésitez pas à en faire part à la Direction afin que notre intranet s'améliore.

La correspondante « égalité femmes hommes » est Nathalie Berger- Clark et la référente « violences sexistes et sexuelles » est Stéphanie Lemaire.

Pour la fermeture de la restauration du 23 décembre au 14 janvier, la Directrice indique qu'une communication aux agents va être faite prochainement sur les aménagements mis en place pendant cette période. La CGT demande que les agents de la Direction, déjeunant à l'ENFIP, ne soient pas oubliés. Nous n'avons pas plus de précisions sur le dispositif qui sera appliqué.

Les organisations syndicales (OS) ont demandé l'inversion de l'ordre du jour pour étudier le règlement intérieur (RI) du CSAL en premier, ce que la direction a accepté.

Alors que les OS, en intersyndicale, avaient présenté un RI amendé, la direction nous a fait voter sur le RI proposé par la DG et a présenté ses différents arguments :

- sur la féminisation, une circulaire de 2017 indique qu'il ne doit pas y avoir d'écriture inclusive dans les textes administratifs.
- les modalités d'organisation proposées par les OS seront remontés aux RH de la DG pour alimenter une circulaire prévue en 2024.
- certaines modifications sont contraires à la réglementation et ne peuvent donc être acceptées, notamment sur les autorisations d'absence pour préparer et faire le compte rendu des instances.
- le RI soumis au vote doit être adopté en l'état afin d'avoir une uniformité des RI de toutes les directions de la DGFIP.

Les OS ont voté contre à l'unanimité et ont lu une motion avant de quitter la séance.

Les représentants du personnel ont amendé le RI en faisant des propositions pour améliorer le dialogue social. La DG, en imposant le vote du RI non amendé, montre une nouvelle fois son mépris du dialogue social.